

24 mai 2018

## **Règlement de la protection des données concernant les actions au personnel**

**Le responsable du fichier** au sens de la loi fédérale suisse sur la protection des données (n° 235.1 – "DSG") ou dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE ("**DS-GVO**") est :

Bell Food Group SA, Elsässerstrasse 174, 4056 Bâle, Suisse  
www.bellfoodgroup.com, tél. : +41 58 326 2000, E-Mail : info@bellfoodgroup.com

### **La personne de contact dans le domaine de la protection des données est :**

Robert Divisek  
Tél. : +41 58 326 20, E-Mail : robert.divisek@bellfoodgroup.com

**Le représentant** du titulaire de la collecte de données **sur le territoire de l'Union européenne** conformément à l'article 27 de la DS-GVO est :

Bell Deutschland GmbH & Co. KG, Brookdamm 21, 21217 Seevetal, Allemagne  
www.bellfoodgroup.com, tél. +49 40 768 0050, Fax +49 40 768 005 301, datenschutz.de@bellfoodgroup.com

### **Le dépositaire central des actions des salariés est :**

Global Shares Ireland Limited, Building D, West Cork Technology Park, Clonakilty, Co, Cork, Irlande  
www.globalshares.com, tél. +353 23 88 33 062

### **Le registraire des actions est :**

Nimbus AG, Ziegelbrückstrasse 82, 8866 Ziegelbrücke, Suisse  
www.nimbus.ch, tél. +41 55 617 3737, nimbus@nimbus.ch

## **Principe**

Bell Food Group SA traite les données personnelles des actionnaires conformément à la loi fédérale sur la protection des données (235.1), à la loi fédérale sur la protection des données (235.11) ("DSG"), au 1er règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles, à la libre circulation de ces données et à la suppression de la directive 95/46/CE (Basic Data Protection Act) et à toute autre disposition légale applicable.

Selon qu'un actionnaire entre dans le champ d'application de la protection de la DS-GVO ou que sa situation en matière de protection des données doit être évaluée exclusivement selon la loi suisse sur la protection des données, différentes conditions et restrictions légales peuvent s'appliquer en plus des droits réglementés dans ces dispositions sur la protection des données. L'actionnaire peut contacter Bell Food Group SA et discuter à l'avance de la clarification des normes qui lui sont applicables.

## **Catégories de données personnelles**

Afin de tenir à jour le registre des actionnaires, les données personnelles suivantes de l'actionnaire doivent être traitées :

nom, prénom  
date de naissance  
adresse  
coordonnées bancaires  
numéro d'identification fiscale si applicable (pour les participants hors de Suisse)  
nombre d'actions détenues et leur numéro

date d'achat et de vente des actions

le cas échéant, secteur d'activité dans laquelle le salarié est employé et si l'actionnaire est un salarié actif ou un ancien salarié, un retraité (uniquement dans le cas d'actions au personnel)

L'actionnaire est tenu de communiquer ces informations à Bell Food Group SA et de l'informer immédiatement de tout **changement**. En cas de vente, Bell Food Group SA reçoit les données personnelles de l'acheteur.

Les établissements de crédit participant à l'acquisition ou à la conservation d'actions de Bell Food Group SA lui transmettent les informations relatives à la tenue du registre des actions (p. ex. la nationalité et, le cas échéant, la désignation du secteur professionnel). Cela se fait par l'intermédiaire du DCT, qui est chargé du règlement technique des opérations sur titres et de la conservation des actions pour le compte des établissements de crédit.

Aux fins de la tenue de l'Assemblée générale, notamment pour vérifier l'exactitude des décisions de l'Assemblée générale, Bell Food Group SA collecte également les données personnelles des personnes qui assistent à l'Assemblée générale en tant que **représentants d'un actionnaire** et qui exercent le droit de vote en son nom si nécessaire :

nom, prénom

date de naissance

adresse

nature, étendue et restrictions d'une procuration accordée à cette personne

#### **But**

Les données personnelles sont collectées afin de pouvoir exercer les droits et remplir les obligations qui découlent pour Bell Food Group SA du Code suisse des obligations et des statuts. Les droits et obligations de Bell Food Group SA dans ce contexte comprennent :

- a) la tenue du registre des actionnaires ;
- b) communication avec l'actionnaire, y compris le respect des obligations légales en matière d'information ;
- c) déroulement de l'assemblée générale des actionnaires ;
- d) règlement des distributions de dividendes ;
- e) mise à disposition et communication d'informations aux autorités publiques et aux organes de surveillance et de contrôle ;
- f) établissement de statistiques (par exemple, évolution de l'actionnariat, volumes de transactions),
- g) détermination, par exemple, des dépassements de participation en matière de droit des cartels.

En outre, Bell Food Group SA traite les données personnelles de l'actionnaire afin de remplir d'autres obligations légales si nécessaire, telles que les obligations de surveillance, la surveillance des sociétés anonymes, la surveillance du droit commercial et fiscal, etc.

#### **Base légale**

La base légale pour le traitement des données personnelles des actionnaires et de tout représentant aux assemblées générales est le Code des obligations suisse et - dans le cadre de la DS-GVO - l'article 6 al. 1 lit. b) et c) DS-GVO.

#### **Catégories de destinataires**

Les données personnelles seront également traitées par l'intermédiaire de tiers. Il s'agit principalement du dépositaire central de titres, de la société chargée de la tenue du registre des actionnaires et des fournisseurs de logiciels ou autres solutions informatiques utilisés pour le traitement des données personnelles. Bell Food Group SA a conclu avec ces tiers des contrats qui répondent aux exigences de la loi sur la protection des données.

En outre, les données à caractère personnel peuvent être et seront transférées à d'autres destinataires, tels que les autorités chargées de remplir les obligations légales de notification (par exemple, lorsque les seuils de participation et de droits de vote prévus par la loi sont dépassés).

Les données personnelles ne seront transmises à des tiers en dehors de la Suisse et de l'Espace Economique Européen (EEE) que si Bell Food Group SA y est autorisée ou obligée par la loi suisse sur la protection des données et la DS-GVO. Des informations détaillées à ce sujet et sur le niveau de protection des données des

prestataires de services dans les pays tiers peuvent être obtenues en consultant les coordonnées mentionnées ci-dessus.

### **Durée de stockage**

Bell Food Group SA supprimera les données personnelles des actionnaires dès qu'elles ne sont plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées et que les délais légaux de prescription et d'archivage relatifs à ces données personnelles ont expiré. Une fois que la finalité a cessé de s'appliquer et que tous les délais ont expiré, les données à caractère personnel pertinentes sont bloquées, c'est-à-dire que l'accès à ces données est empêché et transféré à une procédure de suppression qui peut prendre jusqu'à un an.

L'objectif prend fin lorsque l'actionnaire a vendu toutes ses actions, qu'il n'existe aucun droit de participation aux bénéfices non réglé et qu'il n'y a pas de discussions judiciaires, arbitrales ou extrajudiciaires ouvertes entre l'actionnaire et Bell Food Group SA sur les droits et obligations liés à la qualité d'actionnaire de l'actionnaire.

Bell Food Group SA est soumise à un délai de conservation légal de 10 ans pour les données relatives aux actionnaires, à compter de la vente de la dernière action détenue par l'actionnaire.

Les documents sur lesquels une inscription au registre des actions est fondée doivent être conservés pendant 10 ans après leur radiation du registre des actions.

### **Droit de l'intéressé**

En cas de traitement des données personnelles de l'actionnaire, ce dernier jouit des droits suivants – sans préjudice des autres droits prévus par les dispositions légales liant Bell Food Group SA :

#### **Droit à l'information**

L'actionnaire peut demander la confirmation que les données personnelles le concernant sont traitées par Bell Food Group SA. Si un tel traitement a eu lieu, l'actionnaire peut demander des renseignements sur les informations suivantes conformément aux dispositions de la DSG ou de la DS-GVO.

L'actionnaire a également le droit de demander si les données personnelles le concernant seront transférées vers un autre pays non membre de l'UE ou vers une organisation internationale. Dans ce contexte, l'actionnaire peut demander si les conditions prévues par la loi suisse ou par l'OVG DS pour un tel transfert sont remplies.

#### **Droit de rectification**

L'actionnaire dispose d'un droit de rectification et/ou d'information si les données personnelles traitées le concernant sont incorrectes ou incomplètes. Bell Food Group SA apportera la correction sans délai dès que l'actionnaire informera par écrit de la manière dont ces données doivent être enregistrées correctement.

#### **Droit de restreindre le traitement**

Dans les conditions prévues par la loi, les actionnaires peuvent demander que le traitement de leurs données personnelles soit restreint.

#### **Droit de suppression**

L'actionnaire peut demander la suppression immédiate de ses données personnelles. Bell Food Group SA s'engage alors à effacer immédiatement ces données si l'une des raisons suivantes s'applique :

- a) Les données personnelles de l'actionnaire ne sont plus nécessaires aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.
- b) L'actionnaire retire son consentement si le traitement de ces données repose sur son consentement comme base légale et s'il n'existe aucune autre base légale pour le traitement.
- c) L'actionnaire s'oppose légitimement au traitement et il n'y a pas de raison impérieuse et légitime de le traiter.
- d) Les données personnelles pertinentes de l'actionnaire ont été traitées illégalement.
- e) La suppression des données personnelles relatives à l'actionnaire est nécessaire pour remplir une obligation légale à laquelle Bell Food Group SA est soumise.

Même s'il existe un motif conformément aux alinéas a) à e), la suppression n'a pas lieu si des raisons juridiques impérieuses de la DSG et/ou de l'OVG DS s'opposent au droit à la suppression.

**Droit à la transférabilité des données**

L'actionnaire a le droit de recevoir les données personnelles le concernant qu'il a fournies dans un format structuré, courant et lisible par machine. En outre, l'actionnaire a le droit de transmettre ces données personnelles à une autre personne responsable sans être gêné par Bell Food Group SA si les conditions légales sont remplies.

Dans l'exercice de ce droit, l'actionnaire a également le droit de demander que les données personnelles le concernant soient transmises directement par Bell Food Group SA à une autre personne responsable, dans la mesure où cela est techniquement possible. Les libertés et les droits d'autrui ne doivent pas en être affectés.

**Droit de contestation**

L'actionnaire a le droit, pour des raisons tenant à sa situation particulière, de s'opposer à tout moment au traitement des données personnelles qui le concernent dans le cadre du champ d'application de l'OVG DS sur la base de l'art. 6 al. 1 let. e ou f OVG DS ; ceci vaut également pour la création d'un profil de personnalité fondé sur ces dispositions.

Bell Food Group SA ne traitera plus les données personnelles de l'actionnaire, sauf si des raisons impérieuses et dignes de protection peuvent être prouvées pour le traitement, qui l'emportent sur les intérêts, droits et libertés de l'actionnaire, ou si le traitement sert à faire valoir, exercer ou défendre des droits juridiques ou à remplir des obligations légales.

**Droit de révoquer la déclaration de consentement en vertu de la loi sur la protection des données**

L'actionnaire a le droit de révoquer à tout moment toute déclaration de consentement en vertu de la loi sur la protection des données. La révocation du consentement n'affecte pas la légalité du traitement effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation.

**Décisions automatisées dans des cas individuels, y compris la création d'un profil de personnalité**

L'actionnaire a le droit de ne pas être soumis à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé - y compris la création d'un profil de personnalité - qui a un effet juridique sur lui ou qui lui porte atteinte de manière significative et similaire. Cette disposition ne s'applique pas si la décision

- Est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat entre l'actionnaire et Bell Food Group SA,
- est autorisée par les lois auxquelles Bell Food Group SA est soumise et qui contiennent des mesures appropriées pour sauvegarder les droits et libertés de l'actionnaire et ses intérêts légitimes, ou
- se fait avec le consentement exprès de l'actionnaire.

Bell Food Group SA prend les mesures appropriées pour sauvegarder les droits et libertés de l'actionnaire et ses intérêts légitimes, y compris au moins le droit d'obtenir l'intervention d'une personne, d'exposer sa propre position et de contester la décision.

**Droit de recours auprès d'une autorité de surveillance**

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, un actionnaire a le droit de saisir une autorité de contrôle, notamment dans l'État membre de sa résidence, de son lieu de travail ou de son lieu présumé de violation, s'il estime que le traitement de ses données personnelles est contraire au droit applicable.